

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.018

L'an deux mille vingt, le 05 juillet, à 10 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 juin 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 juin 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33

Mme Océane FERNANDES a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU CENTRE AUDIOVISUEL DE ROYAN POUR L'ÉTUDE DES LANGUES (CAREL)

RAPPORTEUR : M. Patrick MARENGO

VOTE : 5 CONTRE
28 POUR

Par arrêté en date du 23 octobre 2003, le préfet de la Charente-Maritime a autorisé la création d'un syndicat mixte pour le Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues (CAREL), entre l'université de Poitiers et la ville de Royan, à compter du 1^{er} janvier 2004, pour une durée de 15 ans.

Par arrêté préfectoral en date du 05 août 2019, l'activité du syndicat mixte a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2020.

L'article 5 des statuts du syndicat mixte du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues prévoit que cinq conseillers municipaux ainsi que le maire, ou son représentant, siègent au comité syndical.

Il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la municipalité qui siègeront au sein du comité syndical du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte du CAREL,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

ÉLIT

- comme délégués de la ville de Royan au sein du syndicat mixte du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues (CAREL) :

- M. Jean-Michel DENIS
- M. Julien DURESSAY
- Mme Nadine DAVID
- Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE
- M. Jacques GUIARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 06 juillet 2020

Le Maire,
Patrick MARENGO

Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

